

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 18 |
| Nombre de conseillers présents : | 12 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 17 |
| Nombre de conseillers excusés : | |
| Nombre de conseillers absents : | 1 |

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : remplacement de délégués intercommunaux démissionnaires
N° 1105

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Vu les articles L5211-7 et L5211-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les lettres de démission de :

- Mme DRALET Sophie (notifiée à la mairie le 17/01/2011) de son mandat de Conseillère Municipale entraînant ipso facto la vacance au poste de délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes Saulx-Bruxenelle,
- Mme FONTANIVE Marzena (notifiée à la Mairie le 27/01/2011) de sa fonction de délégué suppléant au sein de la Communauté de Communes Saulx-Bruxenelle. Toutefois, cette dernière continue d'exercer son mandat de Conseillère Municipale à la commune de Pargny-sur-Saulx.

Considérant qu'à la suite de ces démissions, le Maire invite le conseil municipal à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Saulx-Bruxenelle.

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Pargny Sur Saulx, suite aux démissions des personnes précitées, au conseil communautaire de la communauté de communes de Saulx-Bruxennelle :

- M. SERGENT Jean Marie, délégué titulaire
- M CABART Jean Claude, délégué suppléant

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.